Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 23

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187722

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

conques par les tribunaux de la principauté, doivent subir leur détention dans les prisons de Nice. Avant l'existence de ce traité, cet état microscopique, qui ne se compose plus aujourd'hui que de la ville de Monaco, n'avait aucun établissement de détention ; aussi, lorsqu'il s'agissait d'exécuter un jugement pénal,— chose très rare, paraît-il, — avait-on recours à des moyens auxquels les autres pays sont peu habitués. Témoin cette charmante histoire racontée dernièrement par M. A. Scholl :

Un particulier avait été condamné à trois ans de prison par le tribunal local. Le ministre de la justice, garde-des-sceaux, qui était en même temps président du tribunal, greffier et geôlier, va trouver le prince et lui dit : — Altesse, nous avons un condamné.

— Quel évènement ?

— Où faut-il le mettre ?

— N'y a-t-il aucun monument dans ma capitale qui puisse servir de prison ?

— Il y a l'ancien couvent des Augustines, dans lequel on peut aménager une chambre basse.

— Eh bien ! arrangez cela.

— Mais il faut une porte solide et un verrou...

— Qu'on les pose !

— Puis il faudra nourrir le prisonnier.

— Eh combien tout cela vous coûtera-il ?

— Voici le devis : Maçonnerie, deux cents francs ; serrurerie, cinquante francs ; habillement du condamné, cent francs par an ; nourriture, trente-cinq francs par mois.

— Ah ! ma foi ! dites-lui de s'évader !

Le ministre de la justice, président, greffier et geôlier, va trouver sa victime et lui dit : « Son altesse sérénissime consent à vous laisser partir. »

— Mais je ne veux pas m'en aller, riposte le criminel. Le climat de ce pays est indispensable à ma santé. Vous m'avez fiétri, il faut subir les conséquences de votre jugement. J'entends être logé et nourri pendant trois ans.

Le prince s'étant énergiquement refusé à faire les frais de la geôle, on put assister à ce spectacle curieux : Un homme se promenant du matin au soir, en fumant sa pipe, demandant aux étrangers quelques sous pour le pain de chaque jour et heureux de son sort. Cet homme, libre comme l'air, c'était le prisonnier de Monaco !

M. Geoffroy-St-Hilaire se plaisait à parler de l'expédition d'Egypte, dont il avait fait partie, et à la gloire de laquelle d'illustres savants ont tant contribué par leurs immortels travaux. Entre autres souvenirs, évoqués par le célèbre naturaliste, on aime à rappeler le trait suivant : L'insouciance des savants en face du péril, et surtout la considération que leur témoignait Napoléon, le général en chef, leur avait concilié l'affection et le respect du soldat, qui manifestait ces sentiments d'une manière singulièrement pittoresque. Pendant les marches, les membres de l'Institut d'Egypte étaient montés sur des ânes. Quand, à l'approche de l'ennemi, les bataillons se formaient en carrés, pleins de sollicitude pour leurs amis les savants, et glorieux de les défendre, les soldats s'écriaient tout d'abord : « Au centre, les ânes ! » et l'Institut se retirait au milieu de ces citadelles vivantes. C'était une sorte de compliment mieux senti de ceux auxquels il s'adressait que la plupart des compliments académiques.

En 1814, tout le monde à Paris fut appelé à faire partie de la garde nationale, et chacun alors s'habillait comme il l'entendait et s'armait comme il pouvait Une nuit, Désaugiers, le chansonnier, était de faction sur le boulevard extérieur ; tout à coup, il entend un bruit suspect et voit s'approcher dans l'ombre un être qui semble marcher à quatre pattes. Tremblant de frayeur, Désaugiers se croit à son dernier moment. « Passez au large ! s'écrie-t-il, en rassemblant toutes ses forces, ou je vous tire dessus !

— Pardon, monsieur ! lui répond une voix assez éloignée, c'est mon chien ; n'ayez pas peur, il n'a pas de fusil.

— Ah ! ah ! fait le vaudevilliste, qui recouvre subitement ses sens et son esprit; ah ! votre chien n'a pas de fusil, eh bien ! moi, c'est le contraire ; mon fusil n'a pas de chien ! »

Sous le titre : *Aux fumeurs*, nous lisons dans le *Grand almanach*, pour 1883, de Paul Dupont, publié à Paris, cette étrange variété, qui fera sans doute sourire de pitié nos fabricants de cigares :

« Voici une révélation qui renversera un peu les illusions des fumeurs malins qui se procurent, en cachette, du tabac étranger que son seul titre d'objet de contrebande leur fait trouver supérieur au tabac français.

Dans la Thuringe, il passe tous les ans pour du tabac véritable plus de 1000 tonnes de feuilles de betteraves séchées ; ces mêmes feuilles, aussi bien que celles de la chicorée et même du chou, sont également employées aux mêmes fins, sur une grande échelle, à Magdebourg et dans le Palatinat.

Les cigares de Vevey, si prisés dans l'Allemagne du Sud, ne contiennent presque pas de tabac et ne sont composés que de simples feuilles de betteraves dépouillées de leur goût naturel par une culture spéciale et par une immersion subséquente, suffisamment prolongée dans les infusions de tabac. Ce genre de fraude atteint peu, heureusement, le consommateur français. Le fisc et la douane y mettent bon ordre. »

Décidément les Parisiens sont aussi forts sur l'industrie de notre pays que sur sa géographie.

Nous détachons ce passage d'une lettre écrite de Hanoï, par le commandant Rivière, à un de ses amis, le 24 mai 1882, c'est-à-dire juste un an avant sa mort. Cette lettre nous donne la preuve que son auteur était non-seulement un marin héroïque, mais aussi un lettré fin et délicat :

« ..... Au Tonkin, ce ne sont plus les fleuves jaunes, mais les fleuves rouges. Il est certain que ces eaux ont une teinte rose. C'est un joli fleuve, avec des rives de sable ou boisées, un fleuve de France. Je demeure au consulat : une élégante maison blanche avec une vérandah tout autour. Les navires légers de la division navale sont mouillés sous mes

fenêtres. De toute la journée on ne sort pas, à cause de la chaleur, mais vers cinq heures du soir, je monte à cheval avec le consul ou avec le commandant de l'infanterie de marine et nous faisons une promenade en ville ou à la citadelle.

Ces villes asiatiques sont de grouillantes agglomérations d'êtres humains et des amoncellements de cabanes de bois et de paille. La race est inoffensive et très craintive. Quant aux femmes, il me semble que ce ne sont que des singes, et encore... pas de jolis singes. Mais quand même elles seraient dix fois plus belles que nos femmes de France, qui sont pourtant ce que nous avons de meilleur dans la pensée et de plus vif dans le cœur, les soucis d'un général qui m'incombent, m'empêcheraient de leur accorder la moindre attention. »

Prinmor.

Lè gaillâ on bocon retoo savont adé s'ein teri. Quand l'ont einvià d'oquiè et que ne volliont pas que sâi de dè lo démandâ, l'ont bintout trovâ onna rubriqua po avâi cein que volliont sein avâi fauta dè derè : se vo plié ! Prinmor, lo mémo que s'étâi invitâ po bâirè on verro tsi son vesin, dévessâi allâ pè Lozena ; et po ne pas allâ à pi et que savâi que lo syndiquo lâi allâvè avoué son petit tsai, ye ruminâ onna malice po ne pas étrè d'obedzi dè trainâ la piauta su la route. Mâ dévant dè la vo contâ, faut que vo diésso coumeint s'invità tsi lo vesin. On dzo que fasâi onna raveu, qu'on châvè sein remouâ, Djan-Isaa, don lo vesin, vegnâi d'eintrà dein sa câva. Prinmor, qu'étâi adé assâiti et que lo ve décheindrè lè z'égras, sè peinsà bin porquiè lâi allâvè et coumeint l'avâi einvià de 'na verrâ, ye tracè aprés, et quand sè peinsè que l'est aprés lo bossaton, l'eintrè tot drâi et coumeint on ne vayâi pas tant bé per lé d'avau, lâi fâ :

— Djan-Isaa, iô étès-vo ?

— Su ice, que mè vâo-tu ?

— Oh ! créyé que vo mè criâvi, se repond lo lulu.

— Perdenâ-mè, ne t'és pas criâ, dit Djan-Isaa ; mâ du que t'es quie, tai on verro !

Et l'est dinsè que cé farceu dè Prinmor sè put passâ la sâi sein rein avâi démandâ.

Adon po ein reveni âo voïadzo dè Lozena, ye va don vai lo syndiquo tandi que l'appliyivè et lâi fâ :

— Ditès-vâi, syndiquo, porriâ-vo mè férè on serviço ?

— Et quiet ?

— Dè mè laissi mettrè ma veste su voutron tsai.

— A ton grand diablio de serviço, lâi dit lo syndiquo. Lo bon san !... Mâ iô la mè faut-te posâ à Lozena ?

— Oh bin, se repond Prinmor ein rizeint, n'ein n'aussi pas couson, kâ sari dedein.

— Eh tsancro dè pétaquin, va ! se fe lo syndiquo, que rize maugrâ li, mâ que n'ousà pas reveni ein derrai. « En bin monta, vilhio râocan ! »

Et Prinmor s'aguelià su lo banc et traça po Lozena sein avâi fauta dè férè on pas.

Vevey, le 6 juin 1883.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de vous transmettre un passage d'une composition faite par un de nos écoliers, et reproduit textuellement.

Le sujet à traiter était : *Le château de Chillon.*

Après avoir décrit quelques parties de l'antique manoir, il continue comme suit :

« .... De là on passe dans une salle renfermant plusieurs vieilles pièces de canon, puis on visite ensuite les chambres du duc qui renferment 3 jambes de son lit, et celles de la duchesse, d'où l'on jouit d'une magnifique vue sur le lac. »

Agréez, etc. *Un abonné.*

Le coffret mystérieux.

VI.

M. Danglard, rentrant dans son appartement, trouva Morin debout, immobile, l'œil morne et la tête baissée.

— Pour lors, monsieur le maire, lui dit-il, vous croyez...

— Je crois, répondit M. Danglard, que ton zèle t'a aveuglé. Je ne t'en fais aucun reproche ; tu as rempli ton devoir, c'est bien : veille toujours ainsi sur les intérêts et les personnes de la commune ; tâche seulement de distinguer un voleur d'avec....

— Mais, monsieur le maire, et ce qu'il cachait dans le creux de l'arbre ?

En disant ceci, il déposait sur une table le paquet rapporté par Noiraud, et qui, on se le rappelle, affectait une forme carrée d'assez petite dimension. L'état dans lequel se trouvait l'enveloppe et ses liens attestaient d'un long séjour dans un endroit humide.

— Et tu dis, reprit M. Danglard examinant cette pièce de conviction, tu dis que M. de Villiers cachait cet objet ?

— Pour lors, je n'affirme qu'une chose : à savoir que ce petit ballot était enfoui au pied du gros chêne qui est tout près de la glacière.

— C'est parfait, merci ; tu peux te retirer. Demande seulement à Marianne si sa maîtresse n'est pas encore couchée et, dans ce cas, qu'elle la prie de venir ici.

Resté seul, M. Danglard considéra le paquet avec une attention contenue.

— Plus de doute, pensa-t-il, c'est la cassette dont ma pauvre défunte parlait à ses derniers moments.

Angèle ne reposait pas. Elle attendait avec une certaine curiosité l'issue de l'entrevue d'Edmond avec M. Danglard ; d'ailleurs, le sommeil avait fui ses paupières. Désespérant de retrouver jamais la cassette, froissée d'accepter des bienfaits que l'unique pitié semblait lui prodiguer, la douce enfant venait de prendre une détermination héroïque : celle de quitter au plus tôt la *Charmeuse.*

Où irait-elle, la pauvre orpheline ? que deviendrait-elle ? Elle n'en savait rien ; elle s'en fiait là-dessus à la divine Providence, mais elle était décidée à mettre le lendemain même son projet à exécution, lorsque la vieille Marianne lui transmit le désir de M. Danglard.

La jeune fille se dirigea vers le cabinet du maire de Beauval.

Celui-ci, en l'apercevant, lui dit avec un doux accent de reprocehe :

— Angèle, vous m'avez encore désobéi ; vous êtes encore sortie ce soir... Ne vous en défendez pas. Je sais le louable motif qui vous a fait enfreindre mes ordres, je sais combien vous êtes bonne et charitable ; mais votre santé réclame plus de ménagements, et, à cette heure, vous devriez goûter un repos bienfaisant. Promettez-moi de choisir dorénavant un temps plus opportun pour porter à ceux qui souffrent vos secours et vos consolations.